

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DU PERCY  
38930**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 26 février, à 20h30 dans la salle du conseil, le conseil Municipal de la commune du PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.

**Présents : Sabine CAMPREDON, Jean-Paul REYNAUD, Thibaud BECOURT, Franck TIRET, Agnès TREGRET et Julie POINTOUT.**

**Absents excusés : Jean-Marc TATIN, Georges GONTARD , Thierry CHASSEVENT, Marie LOPOUKHINE et Guillaume GONTARD donne procuration à Sabine CAMPREDON**

**Date de la convocation : 20 février 2024**

**Secrétaire de séance : Thibault BECOURT**

*En amont du CM , présentation et bilan par Laurent LEPOUL de l'association Nature & montagne, des activités au refuge communal d'Esparron.*

|   |
|---|
| <b>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN ET D'UN LOCAL + LE<br/>CAHIER DES CHARGES DE L'EXPERIMENTATION DU MINI HAMEAU LEGER DU<br/>PERCY</b> |
|---|

Madame La Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de délibérer sur la convention de mise à disposition d'un terrain et d'un local + le cahier des charges correspondants de la commune à l'association Coloquinte (document annexé).

Cette convention et ce cahier des charges concerne la parcelle ZC1 des Jardins Partagés du Percy et a été envoyé quelques jours avant pour lecture aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents accepte la proposition et donne pouvoir à Madame La Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la signature de cette convention.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des présents

|   |
|---|
| <b>PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE – MANDAT AU CDG38</b> |
|---|

Mme La maire informe que le CDG38 a envoyé une lettre d'information relative aux nouvelles dispositions de la protection sociale complémentaire applicable aux agents au 01/01/2025 pour les risques prévoyance. Le CDG38 va par sa compétence légale, lancer un appel à concurrence en mars 2024 pour souscrire un contrat collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux, , ou un contrat à adhésion obligatoire, qui prendra effet au 01/01/2025.

Après délibération : la commune souhaite adhérer à ce contrat et communiquons par conséquent le

fichier des statistiques en conséquence afin d' permettre aux assureurs de connaître notre risque et d' proposer une tarification. Nous avons bien noté aussi que cette déclaration d'intention ne nous oblige pas à adhérer au contrat qui sera souscrit.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des présents

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 -ASSOCIATIONS**

Madame La Maire présente des dossiers de demande de subventions.

Il est proposé l'attribution suivante :

|   |              |
|---|--------------|
| <b>Le Collectif d'Entraide du Trièves</b> | <b>300 €</b> |
| <b>L'étrier</b>                           | <b>100 €</b> |
| <b>L'ADMR</b>                             | <b>600 €</b> |
| <b>Hermitage Jean REBOUL</b>              | <b>50 €</b>  |
| <b>Musique en Obiou</b>                   | <b>50 €</b>  |
| <b>Trièves Transition Ecologie</b>        | <b>100 €</b> |
| <b>Football Club Sud-Isère</b>            | <b>50 €</b>  |
| <b>Cueille la vie</b>                     | <b>100 €</b> |
| <b>Skieurs du Mont Aiguille</b>           | <b>100 €</b> |
| <b>Désacorpde</b>                         | <b>50 €</b>  |
| <b>Don du sang</b>                        | <b>50 €</b>  |

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des présents

Il est proposé d'établir une grille des critères d'attribution des subventions plus détaillée pour 2025.

## **CHANTIER JEUNES**

Madame La Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de réaliser un chantier jeune sur la commune de Le Percy les 8, 9 et 10 juillet 2024. Ce chantier sera composé de 4 jeunes âgés de 16 à 18 ans (non révolus) sur 2,5 jours encadrés par l'employée communale Nancy Buonomo.

Le chantier consistera à l'entretien paysager du village et des petits travaux d'aménagement et de signalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents accepte la proposition et donne pouvoir à Madame La Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du chantier ainsi que la demande de participation auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des présents

## **Lutte intercommunale contre l'ambrosie - FREDON AuRA**

Mme La Maire expose que M.Alain Vidon est identifié comme référent intercommunal depuis 2023 pour la Communauté de communes du Trièves sur la thématique de lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise.

La saison de lutte contre l'ambrosie 2023 est achevée et l'heure est au bilan.

Pour rappel FREDON AURA, est missionné par l'ARS dans le cadre de l'action 13 du Plan régional Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (PRSE3) afin de réduire l'exposition de la population aux pollens allergisants. Leurs missions portent sur l'animation et la coordination du Plan de Lutte Régional. En ce sens

ils accompagnent les collectivités et les référents (nous sommes également positionné sur la gestion des cas de conciliation avec les agriculteurs et sur la formation des agents).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions départemental associé à l'Arrêté préfectoral, les référents intercommunaux ont un rôle essentiel (Plaquette Collectivité Maj 2022 (calameo.com)).

Dont voici plusieurs informations concernant notre territoire :

**Communes sans référents officiellement déclaré :**

CHICHILIANNE, CORNILLON EN TRIEVES, GRESSE EN VERCORS, LALLEY, LAVARS, LE  
MONESTIER DU PERCY, LE PERCY, MENS

MONESTIER DE CLERMONT, PREBOIS, ROISSARD, SAINT ANDEOL, SAINT GUILLAUME, SAINT  
JEAN D'HERANS, SAINT MAURICE EN TRIEVES, SAINT MICHEL LES  
PORTES, SINARD, TREFFORT, TREMINIS

La désignation d'au moins un référent ambroisie pour chaque collectivité (commune, intercommunalité) est l'outil n°1 pour organiser la lutte contre l'ambrosie. La désignation des référents est encadrée par le décret national n° 2017-645 du 26 avril 2017 qui précise que « Les collectivités territoriales concernées par la présence de l'une des espèces figurant sur la liste prévue à l'article L. 1338-1 peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux.

Après échange avec le Conseil Municipal Thibaud BECOURT est volontaire pour être référent pour Le Percy . Merci à lui.

### AMÉNAGEMENT TRAVAUX CAFÉ DE LA PAGE

Des travaux d'aménagement sont nécessaires au café de la page suite au devis que Claudia Mandolesi a demandé, suite à la présentation des devis il a été décidé de proposer la répartition suivante au gérant du café :

1- Apporter de l'ergonomie sur le lieu de travail : prise en charge par la commune 50% des travaux et laisser l'aménagement réalisé si changement de gérant (445€ sur 890€TTC)

2- Apporter du confort aux clients, notamment pendant la saison estivale : prise en charge à 100% (1627€TTC).

### DIVERS

-Présentation du courrier à l'attention des Conseillers municipaux du Percy de Rémi Sionneau sur son projet de restauration réunionnaise.

La séance est levée à 22H30  
**PROCHAIN CM LE LUNDI 25/03/24 À 20H**